

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2012**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier qui prend note des délibérations.  
Madame Annick Charest, Assistante au greffier

#### **2012-12-392 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2012-12-393 AUTORISATION. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE- PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DE CHÂTEAUGUAY, MERCIER ET SAINT-ISIDORE**

Considérant la résolution numéro: 2012-10-279;

Considérant que les négociations ont permis la réalisation d'un protocole d'entente entre les trois(3) villes (paroisses);

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC de Roussillon;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que ce conseil autorise le maire Jacques Lambert et le directeur général et greffier, Marc Rouleau, à signer pour la ville le dit protocole.

Le vote est demandé par le conseiller Louis Cimon, le maire appelle le vote:

#### **Ont voté en faveur:**

Jeannine Breault  
Daniel Pilon

**EN FAVEUR: 2**

**Ont voté contre:**

Stéphane Roy  
Louis Cimon  
Gilles Desponts  
Pierre Hébert

**CONTRE: 4**

**RÉJETÉE**

**À LA LUMIÈRE DU RÉSULTAT DU VOTE SUR LA RÉOLUTION CI-DESSUS, LA CONSEILLÈRE JEANNINE BREault DEMANDE À CE QUE LE POINT SUIVANT SOIT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR ET LES MEMBRES DU CONSEIL SONT UNANIMES POUR CET AJOUT.**

**2012-12-394 ACCEPTATION. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS. CHERCHEUR DE TÊTE POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Jean-Yves Pilon et associés pour recruter et sélectionner un directeur du Service des incendies conformément aux exigences du Conseil, au montant honoraire de 10 500 \$ (taxes et frais de publication exclus), tel que décrit dans l'offre de services joint à la présente pour faire partie intégrante.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Les coûts engendrés par le rejet de la résolution 2012-12-393;
- Service des incendies de Châteauguay;
- Service des incendies de Mercier;
- Service de police de Mercier;
- Remerciements pour le processus démocratique;
- Résolution pour trouver un chercheur de tête;
- Coût pour partenariat avec Châteauguay;
- Rénovation de la caserne à Mercier;
- Service des incendies de Châteauguay;
- Nombre de pompiers présents à Mercier;
- Remerciements aux conseillers;
- Service des incendies à Mercier;
- Schéma de risque des incendies;
- Importance de la sécurité des résidents.

**2012-12-395 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 45.

**ADOPTÉE à l'unanimité**